

Délibération n°2021/33 du 9 décembre 2021

Objet : Autorisation d'adhésion de l'Afpa à l'association porteuse de l'expérimentation « territoire zéro chômeur » de Saint-Etienne.

Le Conseil d'administration de l'Afpa,

Vu le Code du travail, notamment ses articles R. 5315-3 19° et R. 5315-8 ;

Après en avoir délibéré le 09 décembre 2021, décide :

Article I

Le conseil d'administration autorise l'adhésion de l'Afpa en tant que membre fondateur de l'association porteuse de l'expérimentation « territoire zéro chômeur » de Saint-Etienne.

Article II

Le conseil d'administration autorise la directrice générale à effectuer l'ensemble des démarches nécessaires permettant cette adhésion.

Article III

La Directrice générale assure l'exécution de la présente délibération.

Fait à Montreuil le 09/12/2021

Le président du Conseil d'administration

Jean-Pierre Geneslay